

DEPARTEMENT  
de la  
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 9 MAI 1969

69066

OBJET :

Lotissement de  
l'abattoir  
Location vente  
Cession de  
l'immeuble sis  
38, bd Franck Lamy  
ROYAN

Le neuf mai mil neuf cent soixante neuf, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 2 mai 1969.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTRÉAU, POUGET, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMECCQ, REIX, BERLAND, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU,

Représenté : M. BISCAYE par M. CAMBLONG.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par contrat de location-vente en date du 29 juillet 1966 le lot n° 1 du lotissement communal de l'abattoir, et sis 38 bd Franck Lamy à ROYAN, a été attribué à M. et Mme BATAILLON Christian

Conformément à l'article 13 du contrat, M. et Mme BATAILLON Christian ont demandé à se rendre propriétaires de l'immeuble qui leur a été attribué en versant à la Caisse du Receveur Municipal, la totalité des mensualités restant dues.

La Commission des Finances propose que l'article 13 soit appliqué et que suivant la demande des intéressés, Me BARDE, soit chargé d'établir l'acte d'acquisition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de M. et Mme BATAILLON Christian,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du  
6 mai 1969,

DECIDE :

DEPARTEMENT

de donner un avis favorable à la demande formulée par M. et Mme BATAILLON Christian pour l'acquisition de l'immeuble sis 38, bd Franck-Lamy à ROYAN, dans les conditions prévues à l'article 13 du contrat de location vente.

- de donner mandat à M. MATRAS, Premier Adjoint au Maire, pour signer l'acte devant intervenir chez Me DUFOUR.

: TELER

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,



*Matras*



VU

ROCHEFORT-s/MER, le \_\_\_\_\_  
Le Sous-Prefet,

*[Signature]*

16 MAI 1968